

SUPPORTS DE PLACEMENT

Veillez indiquer ci-dessous la répartition en % entre les différents FCPE sur lesquels vous souhaitez investir votre épargne.

NOM DU FCPE	REPARTITION EN POURCENTAGE
	%
	%
	%
	%
	%
	%

A défaut de choix de placement, vos avoirs seront automatiquement investis sur le FCPE par défaut prévu dans votre PEE.

A QUI ENVOYER CE BULLETIN DE VERSEMENT ?

Ce bulletin de versement est à envoyer à :

PRADO EPARGNE - IEFP EPARGNE SALARIALE 46 rue Jules Méline 53098 LAVAL Cedex 9	Pour consulter votre compte : -Connectez-vous à votre espace Internet dédié SALARIES via le site www.pradoepargne.com , espace CONSULTEZ VOTRE COMPTE, bouton SALARIES - Contactez le SVI de PRADO EPARGNE au 09.70.808.760 (appel non surtaxé) - Installez l'application mobile gratuite disponible pour iPhone et Android
---	---

Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra donner lieu à traitement et vous sera retourné.

Il est rappelé que la souscription de parts de FCPE n'est pas permise aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"U.S. Person" (selon la définition disponible sur le site internet de www.pradoepargne.com).

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, vos données personnelles sont traitées par IEFP EPARGNE SALARIALE (IEFP ES) aux fins de tenue des comptes d'épargne salariale et d'accès aux fonctionnalités de votre espace en ligne sécurisé. Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités d'IEFP ES ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires financiers dans le cadre d'échange d'informations. Elles sont conservées par IEFP ES pendant une durée maximale de trente ans à compter de la disponibilité des avoirs. Vous pouvez exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation précitée en écrivant à : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe HUMANIS – cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant Couturier - 92246 MALAKOFF Cedex. Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe HUMANIS via : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>.

Date : |__| |__| |__|

Signature obligatoire :

AVERTISSEMENT : La législation relative aux obligations de vigilance et de déclaration en matière de lutte anti-blanchiment imposant la mise en place de contrôles, tout versement volontaire **supérieur à 8000 €** effectué sur un plan d'épargne salariale, doit être accompagné de la copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne effectuant ce versement. Pour tout versement **supérieur à 15000 €** merci de produire la copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne effectuant ce versement et son dernier avis d'imposition. A défaut de transmission de ces pièces, votre teneur de compte ne sera pas en mesure d'enregistrer votre versement.

PRADO EPARGNE est une marque commerciale d'IEFP Epargne Salariale.

IEFP Epargne Salariale - Entreprise d'investissement régie par les articles L.531-4 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 € - 538 045 964 R.C.S. NANTERRE - N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 - N° ORIAS : 15001626. Siège social : 141 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 MALAKOFF. Version Juin 2018